



Le budget primitif 2026 a été adopté le 18 décembre par le Conseil municipal, malgré les incertitudes budgétaires au niveau national. Il est fidèle à la double ambition du mandat qui s'achève, conciliant investissements pour l'avenir et maîtrise de la dette.

GRAND ANGLE

Budget 2026, rigueur et ambition



Budget 2026 : pas de hausse des taux de fiscalité

Le dernier budget municipal de la mandature a été approuvé par le Conseil municipal le 18 décembre dernier. Tranchant avec un climat budgétaire national incertain, ce budget rigoureux prolonge l'effort d'investissement sans accroître l'endettement ni augmenter les taux de fiscalité.

Comme l'année dernière, le budget municipal est affecté par les incertitudes persistantes au niveau national : l'effort de l'État pour ramener le déficit public sous les 5 % passe par des hausses d'impôts et une réduction des dépenses de l'État, et ce, dans un contexte économique difficile, avec une croissance prévue autour de 1 % et un taux d'inflation estimé à 1,3 %.

« Dans ce climat d'incertitude généralisée, nous avons choisi de retenir les trois mesures annoncées dans le projet de budget de l'État et ayant un fort impact sur le budget municipal : la

probable disparition de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), la suppression du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) en fonctionnement, et la création d'un DILICO 2 (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales), détaille Nicolas Porteix, adjoint au maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets. Concernant le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), nous tenons compte aussi de l'amoindrissement des versements à partir de 2025 et du reversement prévu du trop-perçu, auquel l'État a été condamné ». (voir p. 17)

Le programme d'investissement se poursuit

Pour ce dernier budget de la mandature, **le programme d'investissement compte encore des projets structurants pour la ville** : la fin des travaux de l'église Saint-Clodoald (895 K€), les études de maîtrise d'œuvre pour la requalification du Pôle Culturel des Avelines (876 K€) et le financement du logement social (276 K€). L'accent est mis cette année sur des chantiers d'amélioration des équipements publics (4 000 K€) et de l'espace public (1 700 K€), en vue d'amplifier à l'avenir les économies d'énergie :



Intérieur de la future médiathèque (visuel non contractuel).

travaux d'isolation thermique dans les écoles (730 K€), poursuite de la conversion progressive de l'éclairage public en éclairage à LED (600 K€).

Des contraintes encore importantes

L'aboutissement favorable des recours formés par la Ville contre la répartition du FPIC, a eu pour effet un retour au droit commun et donc une diminution marquée de la part de FPIC versée chaque année par la Ville. « L'effet bénéfique de cet allègement est toutefois tempéré par la prolongation d'un dispositif national récent, imposant aux collectivités de contribuer au redressement des comptes publics : le DILICO 2 (980 K€ prévus pour 2026). Vu le contexte, le remboursement annoncé de ce dispositif par l'État dans les années à venir est plus qu'incertain », précise Nicolas Porteix.

REPÈRE



Nicolas Porteix

ADJOINT AU MAIRE
DÉLÉGUÉ AUX FINANCES,
AUX ACHATS ET AUX
GRANDS PROJETS

Pas de hausse des taux d'imposition

Si l'État prévoit d'augmenter les bases d'imposition, suivant l'inflation, les taux de fiscalité communale restent identiques, cette année encore, avec un taux pour la taxe foncière sur le bâti à 21,13 %. « Malgré la persistance de contraintes financières importantes, nous avons choisi de privilégier les mesures de gestion rigoureuse, fondées sur les efforts d'économies et la recherche active de financements, à la différence de l'État, qui fait peser sur les contribuables les conséquences de sa gestion erratique des deniers publics », analyse Nicolas Porteix.

Une situation financière saine et un endettement toujours maîtrisé

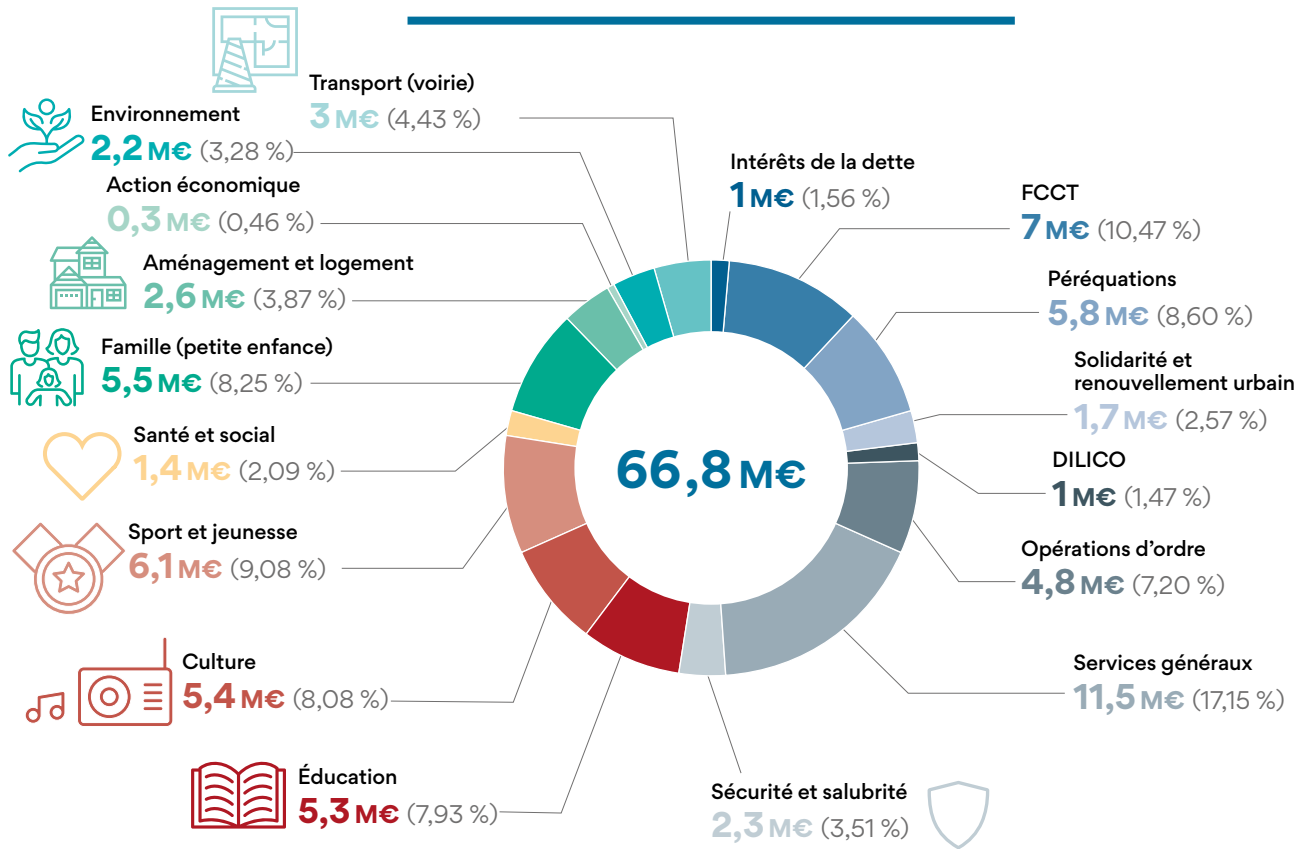
Grâce au reversement prévu du trop-perçu du FPIC sur plusieurs années, le niveau d'endettement devrait baisser en 2026. **Le montant actuel de 35,4 M€, soit 1167 € par habitant, est déjà bien inférieur au montant moyen des villes des Hauts-de-Seine (1394 €).** « Au-delà même de cette

“
La stabilité de
l'encours de dette
sur les trois
dernières années
ouvre à la
commune des
perspectives
favorables

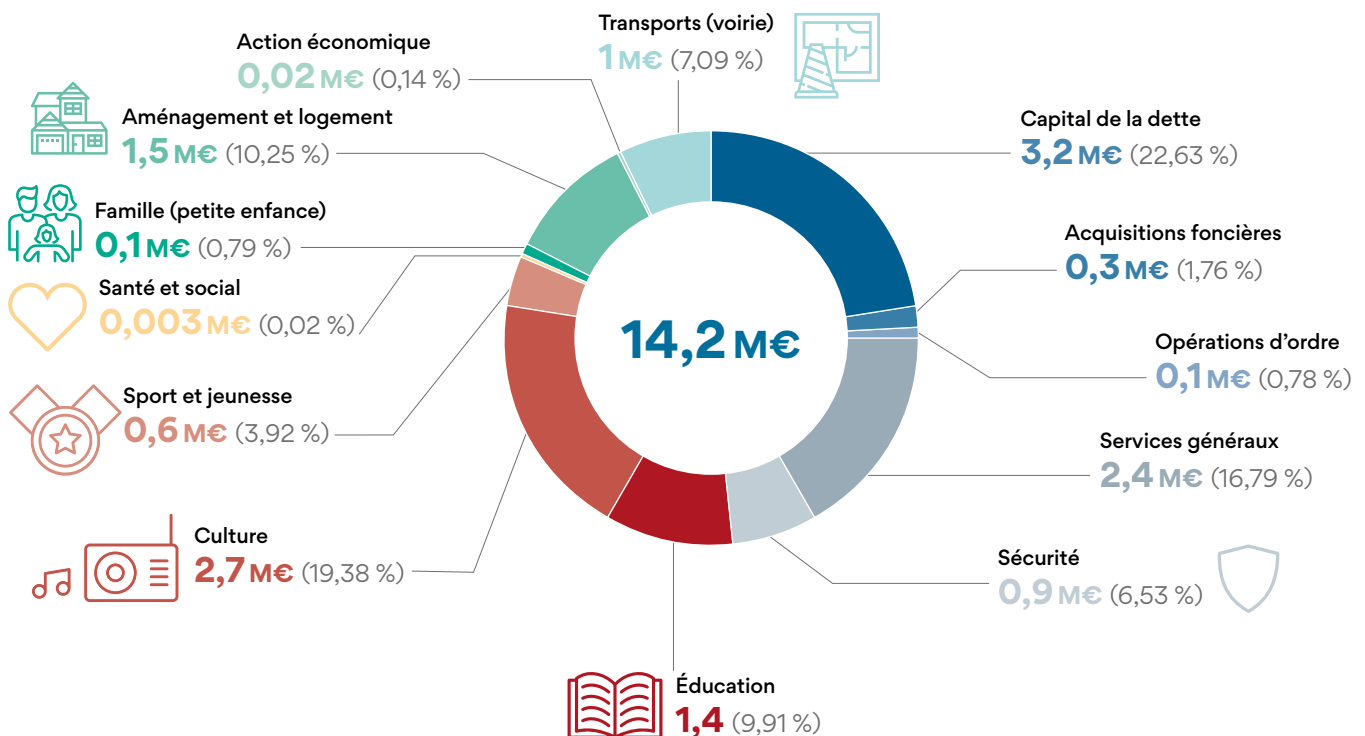
”

possibilité annoncée de diminuer l'endettement, la stabilité de l'encours de dette sur les trois dernières années ouvre à la commune des perspectives favorables pour le financement de projets futurs : c'est la preuve qu'une gestion financière prudente n'empêche pas, et, au contraire, favorise l'ambition! » ●

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



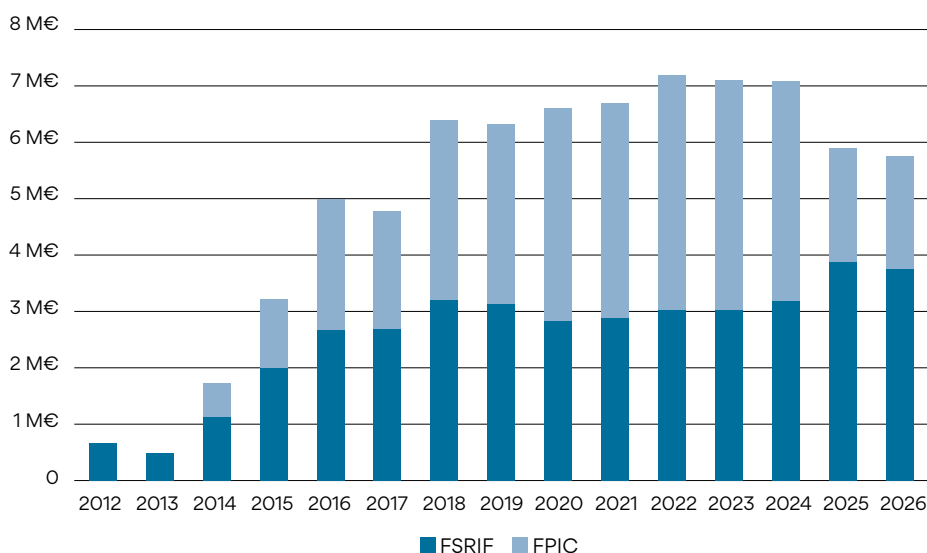
FPIC : la Ville obtient gain de cause

Cette année a vu l'aboutissement favorable des recours formés par la Ville contre le mode de répartition du Fonds national de péréquation des

ressources intercommunales et communales (FPIC). En réponse aux recours déposés par la Ville devant le tribunal administratif, le Conseil

constitutionnel, en avril 2024, a jugé inconstitutionnel le mode de répartition du FPIC entre les communes de la Métropole du Grand Paris. Cette décision a pour conséquence directe une diminution de moitié de la part de FPIC versée chaque année par la Ville (environ 2 M€ prévus pour 2026, contre 4 M€ en 2024).

Suite à ce jugement, le 4 novembre dernier, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a condamné l'État et annulé trois arrêtés préfectoraux établissant les montants de FPIC à verser par la Ville. Le tribunal a également demandé au Préfet de recalculer la part de Saint-Cloud, et donc de reverser à la Ville le trop-perçu. Les montants en jeu sont conséquents et 3 M€ ont été inscrits dans le budget 2026. ●



Le Contrat de développement signé avec le Département

Grâce aux contrats de développement triennaux, le Département mène une politique active de soutien aux communes alto-séquanaises.

Le 2 décembre, Georges Siffredi, président du Département des Hauts-de-Seine, et le maire ont signé le quatrième contrat de développement entre le Département et la Ville de Saint-Cloud, matérialisant un soutien de 8,4 millions d'euros.

Côté investissement, six millions d'euros sont alloués à la **réhabilitation du Pôle Culturel des Avelines**, et un million d'euros est partagé entre la **réhabilitation du musée des Avelines** et la création du **jardin des Milons**. En fonctionnement, le montant du soutien est d'1,4 M€, dont 902 K€ pour les **crèches municipales** et 176 K€ pour le Relais Petite Enfance, 205 K€ pour les **activités culturelles** et 103 K€ pour les **activités sportives**. ●

